Décision 14-DCC-198 du 31 décembre 2014

relative à la prise de contrôle exclusif de neuf fonds de commerce d'articles de bricolage par la société Bricorama France SAS

Posted on: 22 janvier 2015 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	BRICORAMA FRANCE
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	SOCIETES DU GROUPE GNUVA EXPLOITANT NEUFS FONDS DE COMMERCE D'ARTICLES DE BRICOLAGE SOUS ENSEIGNE MR. BRICOLAGE

Lire

le texte intégral de la décision
229.54 Ko